

Déraison d'État

Onze ans : il aura fallu onze ans de bagarre pour que la veuve du juge Borrel, assassiné à Djibouti en octobre 1995, remporte une première victoire sur la raison d'État. Victoire encore modeste : deux responsables djiboutiens, le procureur de la République et le chef des services secrets, font l'objet d'un mandat d'arrêt, car la justice française exige désormais leur audition. Pas pour l'assassinat lui-même, mais pour avoir tenté d'influencer des témoins et d'entraver l'enquête criminelle. Deux suspects devraient bientôt subir le même sort, cette fois comme auteur ou complice présumés de l'assassinat. Il restera le plus délicat, la mise en cause d'Omar Guelleh, chef de l'État djiboutien, et probable commanditaire ...

Le procès de ces hommes-là n'aura sans doute jamais lieu. Mais le retournement – même tardif – de la justice mérite d'être salué. Tout a été tenté, dès les premiers jours qui ont suivi le meurtre, pour ne pas compromettre les bonnes relations diplomatiques avec Djibouti. Ce petit État abrite, il faut le rappeler, une des plus importantes bases militaires françaises. L'armée a d'ailleurs prêté la main à la dissimulation des preuves. Les radios du corps, effectuées par des médecins militaires, ont été « perdues ». On sait aujourd'hui qu'elles battaient en brèche la thèse du suicide. Les premiers juges d'instruction se sont accrochés, jusqu'à l'absurde, à cette thèse du suicide qui convenait tellement bien à la justice djiboutienne. Et le procureur de la république de Djibouti, celui-là même qui fait l'objet d'un mandat d'arrêt, entretenait des relations cordiales avec ses collègues français. Un petit mot destiné à la juge d'instruction Marie-Paule Moracchini, retrouvé dans le dossier, se terminait par ces mots : « Je t'embrasse, Djama. »

Quelque chose n'a, finalement, pas fonctionné dans cet enterrement programmé. Peut-être parce que la victime était elle-même un magistrat, quelques juges n'ont pas accepté de se coucher, et ont fait leur travail. Seulement leur travail, sans tenir compte des impératifs économico-diplomatiques. L'événement, c'en est un, est absolument sidérant !

L.-M.H.